

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du 21 avril 2022
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers :
en exercice : 17

Date de la convocation :
14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

Absents excusés : BRET Joël, GILMAN Thierry, BIDEAU Bruno, CHARLES Jennifer

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 24 MARS 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT ;**

29/03/2022	ALPHA FORMATION	Autorisation de conduite - tondeuse autoporté	450,00	540,00
29/03/2022	ALPHA FORMATION	Formation Nacelle	2 812,50	3 375,00
29/03/2022	ALPHA FORMATION	Formation Engins de chantier	2 376,00	2 851,20
29/03/2022	SONEPAR	Blocs sécurité des bâtiments communaux	2 232,89	2 679,47
05/04/2022	DESLANDES	Produits d'entretien : restaurant scolaire (pour le compte de la CCPA)	31,54	37,85
05/04/2022	BARREAU Jérémie	Consommable ST	3 661,77	4 394,14
05/04/2022	PEROCHEAU	Remplacement du caveau provisoire	678,50	814,20
05/04/2022	Asso. ACEMUS	Acquisition de plantes vivaces	2 430,90	2 430,90
05/04/2022	BARREAU Jérémie	Acquisition motobineuse	529,00	634,80
05/04/2022	PEPINIERES VEGETAL 85	Acquisition plantes - 1 naissance 1 arbre	258,34	310,01
05/04/2022	SARL RICHER	Fournitures et pose de clôture grillagée - jardins partagés	4 130,00	4 956,00
05/04/2022	GUILLEBERT	Consommables espaces verts	1 211,10	1 447,65
05/04/2022	CHANTIERS CONTACT	Nettoyage Bassin orage - rue des Tamaris	600,00	720,02
05/04/2022	CHANTIERS CONTACT	Nettoyage et débroussaillage passerelle piste cyclable - rte carrière et Landevieille	565,00	678,01
05/04/2022	CHANTIERS CONTACT	Débroussaillage bassin d'orage - zone de loisirs	372,50	447,00
05/04/2022	SARL CORBINEAU	Entretien élagage et débroussaillage - aggro	1 950,00	2 340,00
05/04/2022	SARL CORBINEAU	Entretien élagage et débroussaillage - hors aggro	1 850,00	2 220,00

05/04/2022	SIGNAUX GIROD	Signalétique verticale - chantier	637,94	765,53
05/04/2022	SIGNAUX GIROD	Butée de parking	233,84	311,84
05/04/2022	TERRA-AMENITE	Formation -	1 076,93	1 292,32
05/04/2022	BARREAU Jérémie	Acquisition d'un épandeur	740,00	888,00
05/04/2022	CEDEO	Réparation évier - comité des fêtes	190,80	228,96
08/04/2022	ECHO-VERT	Plan de fertilisation - terrain de foot	2 462,50	2 709,10
13/04/2022	CREATION GRAPHIQUE	Réalisation et impression du bulletin ECHO	700,00	840,00
13/04/2022	VEGETAL 85	Arbre : Une naissance, Un arbre 2021	390,00	468,00
14/04/2022	SETIN	Crémone : porte d'entrée salle omnisports	58,51	70,21

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m²)	Type
Renonciation à la préemption					
24/03/2022	08523622DIA009	3	rue du Four - La Richard	48	maison
29/03/2022	08523622DIA010	12	impasse des Jardins	94	Jardin
31/03/2022	08523622DIA011	5	Les Mocquillons	2 351	Jardin
07/04/2022	08523622DIA012	30	rue de Lande d'Homme	20 000	Maison
12/04/2022	IA0852362200005	30	rue de Lande d'Homme	20 000	Maison
12/04/2022	IA0852362200006	10	rue du Four - La Richard	170	Bâti
13/04/2022	08523622DIA013	1 ter	rue des Artisans	362	bâti

DELIBERATIONS

Réf. 01 : ACQUISITION D'UN CAMION POUR LES SERVICES TECHNIQUES : AUTORISATION DE SIGNATURE

Lors du vote du budget primitif 2022, il a été acté l'acquisition d'un camion pour les services techniques. Mme GUERINEAU Chantal présente le devis de VLok pour l'acquisition d'un camion benne à 21 467.72€ HT. Le marché de l'occasion étant très tendu, un seul devis est présenté afin de respecter le budget alloué.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la proposition de VLOK pur un montant de 21 467.72€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 02 : ENTRETIEN DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Mme GUERINEAU Chantal indique au conseil municipal que des demandes de devis ont été faites pour l'entretien de la toiture de l'église : nettoyage des chéneaux et gouttières, nettoyage des naissances par traitement, contrôle visuel...

3 entreprises ont été sollicitées.

Mme GUERINEAU Chantal présente les propositions reçues :

ATTILA (Château d'Olonne)	5 812.56€ HT
CB COUVERTURES (Poiré sur Vie)	Chiffrage non reçu
BRETI NETTOYAGE TOITURE (La Chaize-Giraud)	16 200.00€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la proposition de l'entreprise ATTILA pour un montant de 5 812.56€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 03 : GROUPEMENT DE COMMANDES « MAINTENANCE DES HYDRANTS » : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Par délibération n°D2021_07_22_01 la commune a adhéré au groupement de commande « Maintenance des hydrants » et a été désignée comme coordinatrice du groupement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et plus particulièrement l'article R2123-1 et les articles de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14

Mme GUERINEAU Chantal expose au conseil municipal qu'un accord-cadre à bons de commande « Prestation de contrôle, entretien et réparation du matériel de défense extérieur contre l'incendie (DECI), poteaux et bouches incendie » a été réalisé en groupement de commandes entre les communes de Saint Julien des Landes, Beaulieu-sous-la-Roche, Les Achards, La Chapelle-Hermier, Le Girouard, Martinet, Nieul-le-Dolent, Saint Georges de Pointindoux, Sainte Flaive des Loups – La Commune de Saint-Julien des Landes ayant été désignée coordinateur du groupement.

Au vu du rapport d'analyse des offres, Mme GUERINEAU Chantal propose au conseil municipal d'attribuer l'accord-cadre à la société SAUR SAS – 71 rue du Commerce – 85033 LA ROCHE SUR YON cedex, pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification du marché avec un montant maximum de 3 600 € HT pour la commune de Saint Julien des Landes.

Analyse des offres :

	A) Valeur technique de l'offre (60%)				B) Prix des prestations (40%)		Total	C L A S S E M E N T
	Moyens mis en œuvre pour assurer le contrôle et la traçabilité des prestations (modèles de documents)	Moyens humains et techniques affectés à l'exécution du marché	Procédés d'exécution envisagés pour l'exécution des différentes prestations précisant la méthodologie suivie	Total A	Proposition financière du candidat selon D.Q.E. (H.T.)	Total B	A + B	
	Noté sur 20 points	Noté sur 20 points	Noté sur 20 points	Note obtenue par le candidat sur 60 points		Note du candidat selon la formule de calcul ci-après maxi sur 40 points	Note sur 100 points	
Entreprises	Analyse du mémoire technique fourni par le candidat							
EAUDECI	17,5	20	19	56,5	96 393,17 €	36,00711544	92,507115	2
SAUR	17,5	18	19	54,5	86 771,00 €	40	94,5	1

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** l'accord-cadre à bon de commande « Prestation de contrôle, entretien et réparation du matériel de défense extérieur contre l'incendie (DECI), poteaux et bouches incendie » à la société SAUR SAS – 71 rue du Commerce – 85033 LA ROCHE SUR YON, **INSCRIT** les crédits nécessaires aux dépenses au budget primitif 2022 et **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Réf. 04 : GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS » : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Par délibération n°D2021_10_21_03 la commune a adhéré au groupement de commande « Fourniture, pose et maintenance des défibrillateurs ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et plus particulièrement l'article R2123-1 et les articles de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14

Mme GUERINEAU Chantal expose au conseil municipal qu'un accord-cadre à bons de commande « Fourniture, installation et maintenance de défibrillateurs cardiaques automatisés externe et d'accessoires » a été réalisé en groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays des Achards, les communes de Beaulieu-sous-la-Roche, La Chapelle-Hermier, Le Girouard, Martinet, Nieul-le-Dolent, Saint Georges de Pointindoux, Sainte Flaive des Loups, Saint Julien des Landes, et les CCAS de Sainte Flaive des Loups et Nieul le Dolent – La Communauté de Communes du Pays des Achards ayant été désignée coordinateur du groupement.

Au vu du rapport d'analyse des offres, Mme GUERINEAU Chantal propose au conseil municipal d'attribuer l'accord-

cadre à la société SAS IDEALIS – 18 rue des Grouas – 85110 CHANTONNAY, pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification du marché avec un montant maximum de 6 000€ HT pour la commune de Saint Julien des Landes.

Analyse des offres :

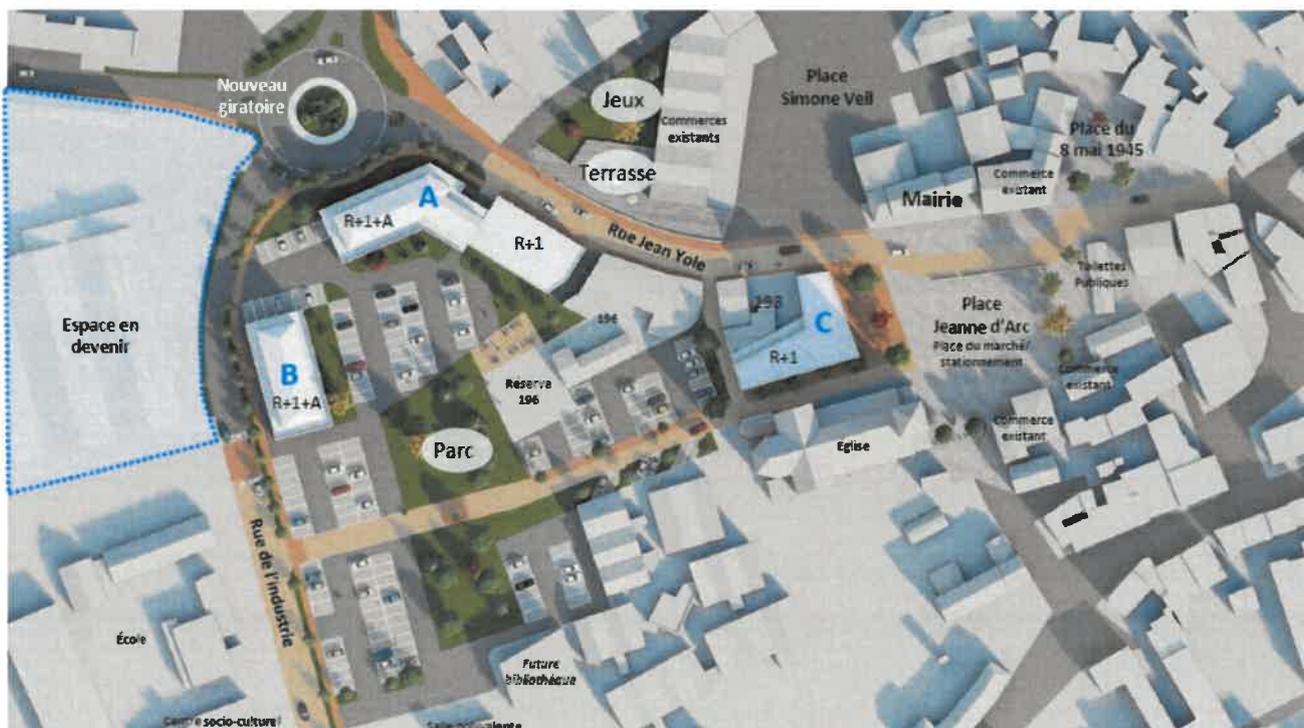
	PRIX /50	VALEUR TECHNIQUE /50	TOTAL	CLASSEMENT
IDEALIS BRETAGNE	33	45	78	1
D-SECURITE	50	27	77	2
PRO-DEFIBCARE SAS	40	21	61	3
DAJAC SARL	38	22	60	4
BRUNO DEL-PINO	27	8	35	5

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** l'accord-cadre à bon de commande « Fourniture, installation et maintenance de défibrillateurs cardiaques automatisés externe et d'accessoires » à la société IDEALIS BRETAGNE -18 rue des Grouas – 85110 CHANTONNAY, **INSCRIT** les crédits nécessaires aux dépenses au budget primitif 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Réf. 05 : « ILOT RESISTUB » : APPROBATION DU SCENARIO FINAL ET DU BILAN D'AMENAGEMENT PREVISIONNEL

Mme GUERINEAU Chantal rappelle qu'une convention a été établie entre la commune de Saint Julien des Landes et l'EPV de Vendée afin de travailler sur l'aménagement de « l'Ilot Resistub ». Conformément à l'article 11, une délibération de la commune est requise pour approuver le scénario final ainsi que le bilan d'aménagement prévisionnel.

La mission du cabinet d'étude Citte-Claes étant terminée, Mme GUERINEAU Chantal présente le scénario final et le bilan d'aménagement.



DEPENSES		
I- Acquisitions		
Acquisitions		300 001,00 €
Frais de notaire et portage		6 000,00 €
Etudes pré-opérationnelles	50% pris en charge par EPF	25 000,00 €
	Total Acquisitions	331 001,00 €
II- Démolitions		
Travaux démolition/dépollution	80% pris en charge par EPF	800 000,00 €
Frais études (diag, Moe, SPS, étude env)		64 000,00 €
	Total Démolitions	864 000,00 €
	€ HT	€ TTC
VENTE FONCIER EPF/COLLECTIVITE	491 301,00 €	589 561,20 €
III- Travaux d'aménagement		
Etudes opérationnelles	7,5% du montant des travaux	33 750,00 €
Travaux de viabilisation	Estimation étude préopérationnelle	450 000,00 €
	Total Travaux d'aménagement	483 750,00 €
IV- Autres charges		
Géomètre sur vente	forfait	5 000,00 €
frais financiers		
	Total Autres charges	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES HT		1 683 751,00 €
RECETTES		
Macro-lot : logements promoteurs	31 logts promoteurs (5 000€)	155 000,00 €
Macro-lot : logements sociaux	6 logts sociaux (5 000€)	30 000,00 €
Subventions	EPF de la Vendée / 50 % étude	12 500,00 €
	EPF de la Vendée / 80 % fonds friche	691 200,00 €
	APPEL A PROJET ÉTAT - Fonds friche	525 000,00 €
TOTAL RECETTES HT		1 413 700,00 €
BILAN OPERATIONNEL = reste à charge pour la commune		-270 051,00 €

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le scénario final ainsi que le bilan d'aménagement

Réf. 06 : CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Mme GUERINEAU Chantal propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre des aides départementales pour la construction de la bibliothèque.

Mme GUERINEAU Chantal présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant	%
Maitrise d'œuvre	33 905.50€	DETR 2022	139 995.00€	29.68%
Bureau de contrôle : SPS, contrôle technique	5 000.00€	Aide départementale Bâtiment : 20% + 10% majoration	90 000.00€	19.08%
Frais de publicité et d'affichage	750.00€	Aide départementale Mobilier : 20%	8 000.00€	1.70%
Etude de sol	2 160.00€			
Construction du bâtiment	356 900.00€			
Aménagement paysager	21 000.00€			
Branchements réseaux	12 000.00€			
Mobiliers	40 000.00€	Auto-financement	233 720.50€	49.54%
TOTAL	471 715.50 €		471 715.50€	100.00%

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus et **AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental dans le cadre de la construction de la bibliothèque.

Réf. 07 : DECLASSEMENT APRES ENQUETE PUBLIQUE : PORTION D'UNE PLACE PUBLIQUE PRES DE LA SALLE POLYVALENTE, CHEMIN COMMUNAL A LA « GUYONNIERE », VOIE COMMUNALE A LA « SAINT-HUBERT »

Mme GUERINEAU Chantal rappelle que par la délibération n°D2022_02_17_03, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une enquête publique relative au déclassement d'une portion de la place publique près de la salle polyvalente et les logements du Clos de la St Michel, au déclassement d'un chemin communal au lieudit « La Guyonnière » et d'une voie communale au lieudit « La Saint-Hubert ».

L'enquête s'est déroulée du 14 mars au 29 mars 2022.

M. ALBERT, commissaire enquêteur, a ensuite rendu son rapport, conclusions motivées et avis, le 7 avril.

Mme GUERINEAU Chantal fait lecture du rapport.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de déclassement du domaine public.

Toutefois, il formule deux réserves lors de la mise en œuvre du déclassement de la voie communale à « La Saint-Hubert » :

- Une servitude de passage devra être établie au profit de Vendée Eau afin de permettre la desserte de la parcelle cadastrée A 2152
- La limite entre les domaines publics et privés en extrémité de la voie devra être aménagée afin de permettre la desserte de la parcelle A561 et assurer la possibilité aux véhicules « lourds » de stationner et/ou de manœuvrer.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de désaffecter une portion de la place publique près de la salle polyvalente
- **DECIDE** de prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal
- **DECIDE** de désaffecter le chemin communal au lieudit « la Guyonnière »
- **DECIDE** de prononcer le déclassement du domaine public du chemin communal et de l'intégrer au domaine privé communal
- **DECIDE** de désaffecter la voie communale au lieudit « La Saint-Hubert » en tenant compte des réserves du commissaire enquêteur, à savoir :

- Une servitude de passage sera établie au profit de Vendée Eau afin de permettre la desserte de la parcelle cadastrée A 2152
- La limite entre les domaines publics et privés en extrémité de la voie sera aménagée afin de permettre la desserte de la parcelle A 561 et assurer la possibilité aux véhicules « lourds » de stationner et/ou de manœuvrer.
- **DECIDE** de prononcer le déclassement du domaine public de la voie communale et de l'intégrer au domaine privé communal
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent à ce dossier.

Réf. 08 : VENTE DE CHEMINS ENTRE LA COMMUNE DE ST JULIEN DES LANDES ET LE CAMPING « LA GUYONNIERE » AU LIEUDIT « LA GUYONNIERE »

Annule et remplace la délibération n° D2022_02_17_04

Lors du conseil municipal du 17 février dernier, il a été approuvé l'échange de chemin entre la commune de St Julien des Landes et le camping « La Guyonnière » au lieudit « La Guyonnière ».

Afin de respecter la réglementation en vigueur, il convient de remplacer le mot « ECHANGE » par le mot « VENTE »

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le changement du mot « ECHANGE » par le mot « VENTE ».

Réf. 09 : VENTE DE CHEMINS ENTRE LA COMMUNE DE ST JULIEN DES LANDES ET LA SCI JEAN YOLE AU LIEUDIT « LA SAINT-HUBERT »

Annule et remplace la délibération n° D2022_02_17_05

Lors du conseil municipal du 17 février dernier, il a été approuvé l'échange de voie communale entre la commune de St Julien des Landes et la SCI Jean Yole au lieudit « La Saint-Hubert ».

Afin de respecter la réglementation en vigueur, il convient de remplacer Le mot « ECHANGE » par le mot « VENTE »

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le changement du mot « ECHANGE » par le mot « VENTE ».

Réf. 10 JARDINS FAMILIAUX : APPROBATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS

Fin d'année 2021, la commission « Cadre de vie » avait lancé un sondage sur les Jardins familiaux/Jardins partagés.

Suite aux résultats, une réunion d'information avait eu lieu fin février 2022.

La commission « Cadre vie » a travaillé sur la mise en place d'une convention de « mise à disposition d'une parcelle des jardins familiaux » ainsi que sur des tarifs.

M. Fabien TESSIER présente le règlement.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité,

-**FIXE** le prix de 1€ pour l'année 2022 quel que soit la taille de la parcelle

-**FIXE** le prix de 10€ par 50m² par année à compter de 1^{er} janvier 2023

-**APPROUVE** la convention de mise à disposition présentée ci-dessous

-**AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Questions diverses :

- **Restaurant Scolaire de St Julien des Landes :** la communauté de communes a validé l'emplacement du futur restaurant scolaire ainsi que son fonctionnement. Il sera implanté au niveau de la cour de l'accueil de loisirs dans le prolongement des anciens hangars en self pour les niveaux allant du CP au CM2. Une extension du foyer des jeunes a également été validée.
- **Aménagement du centre-bourg :** une réunion publique aura lieu le mardi 3 mai à 18h30 salle Ernest Renaud afin de présenter l'esquisse d'aménagement de l'Ilôt Resistub à la population.
- **Troc aux plantes :** la commission « Cadre de Vie » organise le samedi 7 mai de 9h à 12h, place Jeanne d'Arc, un troc aux plantes
- **Concours de dessin :** la commission « Culturelle » organise un concours de dessin sur le thème de la Gourmandise du 25/04 au 25/06/2022

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GUERINEAU Chantal clôt la séance à 21h31.

Pour le Maire, Joël BRET
Chantal GUERINEAU, 1^{er} Adjointe

